PLAN D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE VALORISÉ

Projet de dépollution : Ancienne blanchisserie de Melrose Avenue

Melrose, South Bronx, NY
Site du DEC nº 203009

New York State Department of Environmental Conservation
Division of Environmental Remediation
625 Broadway, 12th Floor
Albany, NY 12233-7012

Août 2024

Cette page est laissée blanche intentionnellement.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION 1

1.1 OBJET DU PLAN D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE VALORISÉ 1
1.2 HISTORIQUE DU PROJET 1
1.3 CHAMP D'APPLICATION DU PROJET DE REMISE EN ÉTAT 3
1.3.1 TRAVAUX DU PROJET DE DÉPOLLUTION 4
1.3.2 PROGRAMME ISCO 4
1.4 ÉQUIPE DU PROJET 5

2.0 PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ 8

2.1 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ 10
2.2 REPRÉSENTANTS ÉLUS 10
2.3 ESPACE DE JUSTICE ENVIRONNEMENTALE 11

3.0 PLAN DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE 12

3.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET LISTE DES CONTACTS 12
3.2 COURRIERS À LA COMMUNAUTÉ 13
3.3 ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION PUBLIQUE 13
3.4 RÉPERTOIRES DE DOCUMENTS 17
3.5 DOCUMENTATION DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES PRÉOCCUPATIONS DU PUBLIC 17

4.0 PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE 18

4.1 PERTURBATIONS POTENTIELLES POUR LA COMMUNAUTÉ 18
4.2 RÉDUIRE LA POUSSIÈRE AU MINIMUM PENDANT LES TRAVAUX SUR LE TERRAIN 19

5.0 PRINCIPAUX MESSAGES 19

6.0 RESSOURCES DISPONIBLES 20

ANNEXES

Annexe A : Liste des parties prenantes du projet

Cette page est laissée blanche intentionnellement.

1.0 INTRODUCTION

1.1 OBJET DU PLAN D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE VALORISÉ

Ce Plan d'engagement communautaire valorisé (Enhanced Community Engagement Plan, ECEP) permet d'identifier le projet, les objectifs et les exigences de la dépollution, les membres de l'équipe du projet, la communauté résidant autour du chantier et les parties prenantes concernées. L'ECEP sert de guide au personnel du projet sur les meilleurs moyens pour communiquer les informations du projet, répondre aux questions et permettre à la communauté de signaler des problèmes et des préoccupations à la meilleure personne pour obtenir des réponses et des explications. En bref, il s'agit d'une feuille de route des ressources et des informations concernant le chantier impacté, les mesures correctives ou les enquêtes en cours et les activités du projet qui peuvent générer un intérêt ou des questions de la part du public. Chaque chantier Superfund d'État possède son propre plan de participation des citoyens. Toutefois, cet ECEP a été développé en réponse à un intérêt grandissant de la communauté pour ce Site et ses impacts en dehors du chantier, un souhait largement exprimé par la communauté d'en savoir plus sur le Site et la dépollution, ainsi que la proximité du chantier par rapport à des communautés défavorisées.

1.2 HISTORIQUE DU PROJET

Le Département de la protection de l'environnement (Department of Environmental Conservation, DEC) et le Département de la Santé (Department of Health, DOH) de l'État de New York collaborent pour protéger la santé publique et l'environnement dans la communauté de Melrose dans le Sud du Bronx. Le DEC, en étroite collaboration avec le DOH, a réalisé plusieurs enquêtes environnementales afin d'identifier la nature et l'ampleur de la contamination liée au Site de l'ancienne blanchisserie de Melrose Avenue, au 753 Melrose Avenue, Bronx, New York (le « Site »).

Les registres historiques indiquent que le Site a été développé avec une seule structure aux environs de 1946. Entre les années 50 et 1968, le Site a été occupé par une blanchisserie. Toutefois, il existe peu de registres publics de cette période qui permettent de documenter les activités de l'entreprise. La structure a été démolie en 1968 et le Site est resté vacant depuis. Le Site appartient actuellement au Département de la préservation et du développement des logements de la ville de New York (New York City Department of Housing Preservation and Development, NYC HPD). Les anciennes activités de blanchisserie ont été identifiées comme source de contamination des eaux souterraines et des vapeurs de sol sur le Site et à proximité. Des composés organiques volatils chlorés (chlorinated volatile organic compounds, COVC) associés à la solution utilisée par la blanchisserie sont les principaux contaminants préoccupants dans les eaux souterraines et les vapeurs de sol en dehors du Site. Les principaux composés préoccupants dans les vapeurs de sol sont notamment le tétrachloroéthylène (tetrachloroethylene, PCE) et le trichloroéthylène (trichloroethylene, TCE).

Le Site est un chantier de classe 2 dans le Registre des décharges de déchets dangereux inactifs du DEC et le numéro du Site est le 203009. Le programme de dépollution des décharges de déchets dangereux inactifs est aussi appelé Programme Superfund de l'État. Il vise à identifier et caractériser les décharges de déchets dangereux inactifs suspectées (chantiers) et à s'assurer que les chantiers qui présentent un danger significatif en termes de santé publique ou d'environnement sont correctement nettoyés.

Bilan des enquêtes environnementales antérieures

Des enquêtes environnementales antérieures ont été réalisées sur le Site et les propriétés adjacentes entre 2004 et 2022. Parmi les activités de ces enquêtes, citons la recherche de données historiques, des prélèvements de sol, des eaux souterraines et des vapeurs de sol et des évaluations de l'exposition pour la santé écologique et humaine. Dans le cadre des enquêtes environnementales antérieures, des données d'analyse du sol, des vapeurs de sol, de l'air intérieur et des eaux souterraines ont été produites. Les conclusions des enquêtes environnementales antérieures sont résumées ci-dessous :

- La dépollution des sols n'est pas requise sur le Site.
- Une mesure corrective intérimaire, l'installation d'un Système de dépressurisation sous dalle, a été mise en œuvre en 2019 en guise de mesure de précaution. Elle est actuellement opérationnelle dans les locaux de la zone de service 7 de la Police (Public Service Area 7, PSA 7) du Département de la police de New York (New York Police Department, NYPD).
- À l'exception de l'endroit suscité, le potentiel d'intrusion de vapeurs de sol (pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'air intérieur) n'a pas été observé dans les structures en dehors du Site, qui ont été prélevées pendant de multiples enquêtes sur l'intrusion des vapeurs de sol (Soil Vapor Intrusion, SVI). Une évaluation complémentaire des structures édifiées par-dessus les vapeurs identifiées est en cours.
- Les eaux souterraines sur le Site et en dehors sont contaminées par des CVOC et sont la cible de la solution sélectionnée dans le Rapport des décisions d'octobre 2022.

D'après les conclusions des enquêtes environnementales antérieures, la principale zone contenant des eaux souterraines contaminées se trouve le long de Melrose Avenue entre 154th Street and 157th Street, comme indiqué ci-dessous :

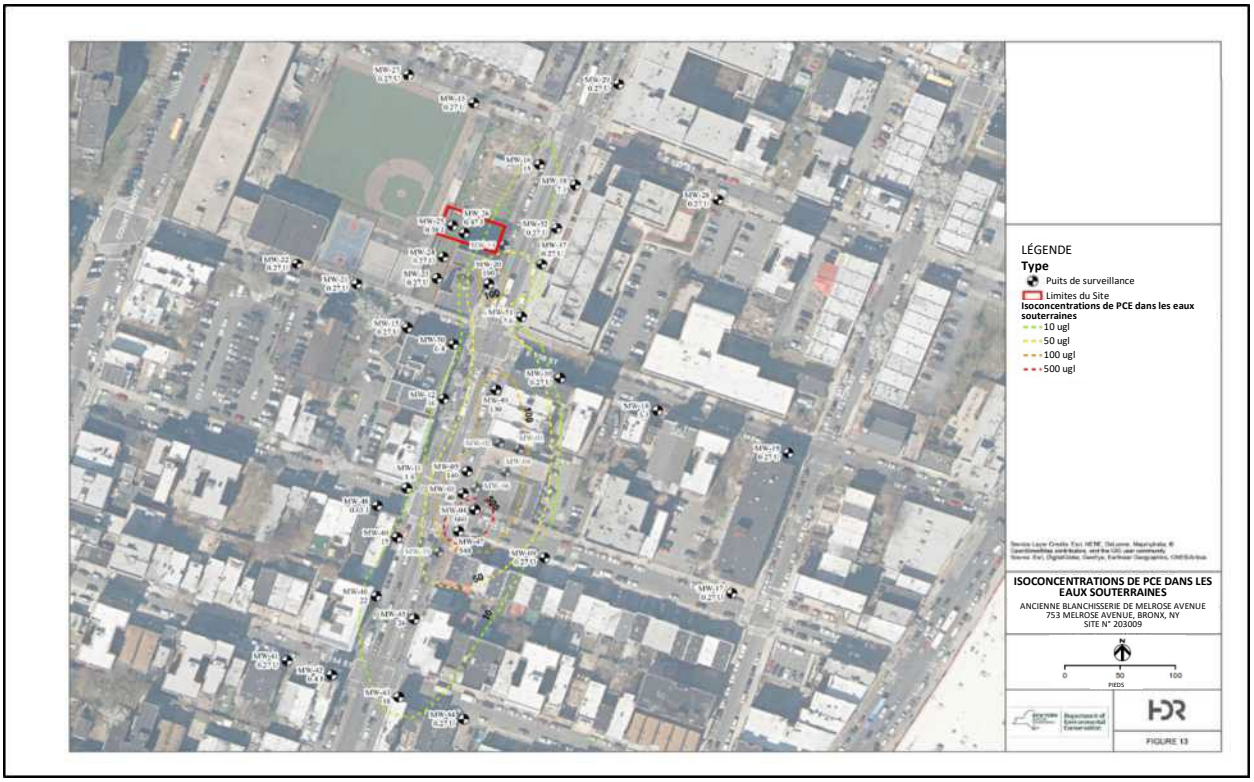

Figure 1 : Melrose Avenue – Isoconcentrations de PCE dans les eaux souterraines (source : Rapport d'enquête sur les mesures correctives Phase I, 2018)

1.3 CHAMP D'APPLICATION DU PROJET DE REMISE EN ÉTAT

En octobre 2022, le DEC a publié un Rapport des décisions (Record of Decision, ROD) pour le Site. Le ROD présente la mesure corrective sélectionnée pour remédier à la contamination du Site et fournit la justification de ce choix. La mesure corrective identifiée, l'oxydation chimique in situ avec une atténuation naturelle surveillée, a été choisie pour cibler et traiter les contaminants préoccupants dans les eaux souterraines et les vapeurs de sol. Le ROD contient également un Bilan de réactivité, qui rappelle les commentaires reçus à l'occasion de la réunion publique et pendant la période de consultation, avec des réponses à chacun d'entre eux. La mesure corrective sélectionnée (appelée dans cet ECEP le « Projet de dépollution ») comprend :

- l'oxydation chimique in situ (In-situ chemical oxidation, ISCO) pour traiter les contaminants dans les eaux souterraines (comprenant le Test pilote et la Conception de la dépollution) ;
- l'atténuation naturelle surveillée (Monitored Natural Attenuation, MNA) ;
- l'évaluation de l'intrusion de vapeurs ;
- la mise en œuvre d'un Plan de gestion du Site.

1.3.1 TRAVAUX DU PROJET DE DÉPOLLUTION

La Zone du projet de dépollution comprend la partie de Melrose Avenue située entre 154th Street et 157th Street. Le projet de dépollution s'articule autour de trois activités, devant être réalisées de manière consécutive :

Activité	Objectif
A – Enquête environnementale	Poursuivre les recherches pour déterminer l'ampleur de la contamination des eaux souterraines et des vapeurs de sol causée par les opérations de l'ancienne blanchisserie. Cela permettra de renseigner la conception des mesures correctives choisies. Cette étape comprend une étude pilote.
B – Conception et mise en œuvre des mesures correctives	Concevoir et réaliser le programme d'oxydation chimique in situ visant à cibler et traiter la contamination avec un minimum de perturbations pour les résidents et entreprises à proximité.
C – Surveillance des mesures correctives	Après la réalisation de l'oxydation chimique in situ, effectuer une surveillance afin de confirmer que les mesures correctives sont efficaces pour cibler et traiter la contamination.

Dans le cadre de l'activité A, plusieurs enquêtes environnementales ont été réalisées sur le Site et les propriétés adjacentes. Ces rapports peuvent être consultés sur le site internet du DEC pour le projet de dépollution : https://www.dec.ny.gov/data/DecDocs/203009/.
La mise en œuvre de l'activité B (Conception et mise en œuvre des mesures correctives) a débuté au printemps 2024. Elle est composée d'activités de recherche préalables à la conception (c.-à-d. prélèvement des eaux souterraines, sondages, prélèvements de l'intrusion des vapeurs, etc.), d'activités pour le test pilote (préparation du plan de travail, installation des puits, test pilote ISCO, etc.), rédaction des rapports et conception des mesures correctives (c.-à-d. conception à grande échelle de l'injection ISCO).

1.3.2 PROGRAMME ISCO

Le projet de dépollution de l'ancienne blanchisserie de Melrose Avenue a pour but global de cibler et traiter la contamination des eaux souterraines et des vapeurs de sol grâce à un processus appelé l'oxydation chimique in situ (ISCO). L'oxydation chimique utilise des produits chimiques appelés des « oxydants » pour dégrader les contaminants en dioxyde de carbone et eau, d'origine naturelle et déjà présents dans l'environnement. Le terme « in situ » signifie que le processus est réalisé sur place, dans le sous-sol, sans devoir creuser le sol ou pomper les eaux souterraines pour les traiter au-dessus de la surface du sol ou pour les éliminer.

Les oxydants spécifiques, leur dosage et les méthodes d'application utilisées pour la dépollution seront sélectionnés en fonction des résultats du test pilote. Le test pilote, qui durera plusieurs mois, sera une application et une évaluation à petite échelle, en dehors du chantier, de l'oxydant sélectionné pour la dépollution in situ. En fonction des évaluations réalisées pendant le test pilote, l'application de l'oxydant à grande échelle sera réalisée sur la zone de traitement identifiée.

Les principaux détails du programme ISCO sont les suivants :

- Une série de puits d'injection sera installée à l'aide d'un appareil de forage.
- Les oxydants chimiques seront pompés dans les puits d'injection pour traiter les eaux souterraines contaminées.
- Trois phases d'injection sont prévues sur trois ans (c.-à-d. une injection par an).
- Après chaque phase d'injection, des échantillons d'eaux souterraines seront prélevés dans la zone de traitement afin de surveiller la dégradation des contaminants dans les eaux souterraines et pour renseigner la nécessité et le moment choisi pour les injections suivantes.

Le programme ISCO n'aura aucune incidence sur le système de distribution d'eau potable dans la zone. Conformément à l'Article 141 du code du Département de la santé (DOH) de la ville de New York, il est interdit d'utiliser les eaux souterraines comme eau potable (c.-à-d. il ne faut pas les ingérer) à proximité du Site.

Pour des informations complémentaires sur le programme ISCO, consultez le *Guide du citoyen relatif à l'oxydation chimique in situ* (*A Citizen's Guide to In Situ Chemical Oxidation)* de l'Agence pour la protection de l'environnement (Environmental Protection Agency des États-Unis, US EPA) sur le site :
https://www.epa.gov/sites/default/files/2015-04/documents/a_citizens_guide_to_in_situ_chemical_oxidation.pdf.

1.4 ÉQUIPE DU PROJET

Il n'est pas inhabituel que plusieurs équipes collaborent dans le cadre d'un projet de dépollution, afin d'en traiter les différents aspects, tout en communiquant avec les parties prenantes afin de veiller à satisfaire leurs besoins et de répondre à leurs inquiétudes. Les équipes impliquées dans ce projet sont notamment le DEC, l'agence principale pour les sites Superfund de l'État, le DOH, qui est chargé des questions de santé humaine, et TRC Engineers, Inc. (TRC), une entreprise d'ingénierie qui a signé un contrat avec le DEC pour produire les conceptions environnementales et les rapports pour le projet de dépollution. TRC réalise les prélèvements et la gestion des données et supervise la mise en œuvre du programme de dépollution dans son rôle d'ingénieur officiel. Une fois les conceptions techniques du projet de dépollution achevées, d'autres entreprises ou fournisseurs (c.-à-d. foreurs, géomètres, etc.) pourront être impliqués dans le projet, sous la direction du DEC.

Les membres de toutes ces équipes se coordonnent afin de veiller à ce que les travaux soient réalisés correctement et efficacement et que la communauté soit tenue informée des activités du projet. L'ensemble des personnels du projet pourront être facilement identifiés grâce à des gilets et/ou des vêtements de sécurité haute visibilité avec le logo du DEH, du DOH ou de la société (p. ex. TRC).

1.4.1 MISSION ET ÉQUIPE DE DÉPOLLUTION DE L'ÉTAT DE NEW YORK

Le DEC, en consultation par le DOH, a pour mission de préserver, d'améliorer et de protéger les ressources et l'environnement naturels de New York et de prévenir, atténuer et contrôler la pollution de l'eau, des sols et de l'air. Le but est d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des résidents de l'État, ainsi que leur bien-être économique et social global. Le DEC se fixe pour objectif de réaliser cette mission par la poursuite simultanée de la qualité environnementale, de la santé publique, de la prospérité économique et du bien-être social, notamment la justice environnementale et le développement de l'autonomie des personnes, leur permettant de contribuer aux décisions environnementales qui ont une incidence sur leur vie.

L'État de New York s'est engagé dans le projet de dépollution afin de résoudre la contamination associée au Site de l'ancienne blanchisserie de Melrose Avenue. La priorité du DEC est de protéger la santé publique et l'environnement dans la communauté de Melrose dans le sud du Bronx. Ce projet de dépollution est entrepris pour traiter le panache de contaminants émanant des eaux souterraines et éliminer le potentiel d'intrusion future des vapeurs de sol dans les structures en dehors du Site. Heureusement, aucune exposition des contaminants associés à ce Site n'a été observée ou n'est connue.

Les personnes suivantes sont les personnels principaux du DEC responsables de ce chantier :

- Chef de projet, Division de dépollution environnementale, Alan Wong
- Assistant spécial, Région 2 (NYC), Rodney Rivera

Le DEC a pour pratique standard de superviser les travaux de dépollution en consultation avec le DOH, qui s'assure que les activités de dépollution sont réalisées de façon à protéger la santé publique. La personne suivante est le membre principal du personnel du DOH pour ce projet :

- Cheffe de projet, Sarita Wagh

1.4.2 AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE DÉPOLLUTION

L'entreprise TRC a signé un contrat avec le DEC pour fournir des services techniques de secours dans le cadre de divers projets à travers l'État de New York. TRC se charge de projets dans les domaines de l'environnement, des infrastructures, de la sécurité et de la construction et est expérimentée dans des projets d'étude sur l'environnement et de dépollution. TRC fournit des services techniques au DEC pour des projets environnementaux depuis 2011 et a réalisé des caractérisations de site et des enquêtes sur des mesures correctives/études de faisabilité, développé des conceptions de mesures correctives et assuré la supervision de travaux de remédiation. En outre, TRC a réalisé de nombreux autres travaux connexes et fourni à DEC des services tels que l'évaluation de données de projet, des activités d'assurance qualité/contrôle qualité, la rédaction de rapports et des activités de sensibilisation/communication avec le public.

L'entreprise TRC a été retenue par le DEC pour fournir des services de conception de mesures correctives pour le Site de l'ancienne blanchisserie de Melrose Avenue et pour soutenir les évaluations SVI en cours. TRC assistera également le personnel du DEC dans le cadre des activités de sensibilisation/communication avec le public sur le Site. TRC est chargée de réaliser les activités suivantes : enquête préalable à la conception (prélèvement des eaux souterraines, sondages, prélèvements de l'intrusion des vapeurs, etc.) ; activités pour le test pilote (préparation du plan de travail, installation des puits, test pilote ISCO, etc.) ; évaluation des données et rédaction des rapports (synthèses de l'utilité des données, rapports d'enquête préalable à la conception, rapports SVI, etc.) ; services de conception et assistance au titre de la passation des marchés avec les entrepreneurs (cahier des charges, dessins, évaluation des offres, etc.) ; soutien pour la sensibilisation du public (préparation des plans, fiches d'information, présence aux réunions, etc.). TRC fournit son personnel et ses ressources de son bureau à Manhattan, composés d'un ensemble de professionnels de l'environnement issus de la zone métropolitaine de la ville de New York. Les personnes suivantes sont les membres principaux du personnel de TRC pour ce projet :

- Kevin Boger, P.E. : chef de projet du Projet de dépollution pour le DEC, possédant plus de 15 années d'expérience de la conception et de la mise en œuvre de projets de dépollution environnementale.
- Aine Chalmers, E.I.T. : responsable de liaison communautaire pour le Projet de dépollution, possédant environ 8 années d'expérience du soutien de projets de conception de dépollution environnementale.

Étant donné la sensibilité du chantier situé dans un espace de justice environnementale et dans une communauté défavorisée, l'équipe du projet a également collaboré avec le Bureau de la justice environnementale (Department of Environmental Conservation, OEJ) du DEC pour le développement de cet ECEP. L'OEJ apporte un soutien à toutes les divisions de l'agence afin de veiller à un traitement juste et à un engagement utile des New-Yorkais dans le cadre du processus décisionnel au titre de l'environnement.

1.4.3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DE DÉPOLLUTION

Équipe	Rôle	Coordonnées
DEC	Le DEC est le principal organisme réglementaire pour les activités du Site et est responsable de veiller à la conduite des activités du Site conformément à la Loi sur la protection de l'environnement (Environmental Conservation Law) de l'État de New York.	Alan Wong Chef de projet (518) 402 9643 ; Alan.Wong@dec.ny.gov Rodney Rivera Assistant spécial, Région 2 (NYC) (718) 482 4958 ; Rodney.Rivera@dec.ny.gov
DOH	Le DOH est responsable d'identifier les impacts potentiels sur la santé publique associés au Site et de répondre aux questions de santé liées au chantier.	Sarita Wagh Cheffe de projet (518) 402 7860 ; Sarita.Wagh@health.ny.gov
TRC	TRC est un consultant du DEC, engagé pour concevoir le Projet de dépollution, rédiger des rapports, réaliser les prélèvements et la gestion des données et superviser la mise en œuvre du programme de dépollution dans son rôle d'ingénieur officiel.	Kevin Boger, P.E. Chef de projet (212) 782 7822 ; KBoger@trccompanies.com Aine Chalmers, E.I.T. Responsable de liaison communautaire (347) 630 0301 ; AChalmers@trccompanies.com

2.0 PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ

Le site de l'ancienne blanchisserie de Melrose Avenue Chantier se trouve au 753 Melrose Avenue dans la section de Melrose du sud du Bronx, à New York. Le sud du Bronx est généralement identifié comme la zone située à l'ouest de la rivière Bronx et au sud du Cross Bronx Expressway (autoroute 95). D'après le Bureau du recensement des États-Unis, le sud du Bronx est composé des quartiers de Hunts Point, Longwood, Melrose, Concourse, Highbridge, Mount Eden et de parties de Belmont, Crotona Park East et East Tremont. Le Site se trouve dans le District communautaire 1 du Bronx, qui comprend également la section Mott Haven du Bronx. La Zone du projet de dépollution comprend la partie de Melrose Avenue située entre 154th Street et 157th Street.

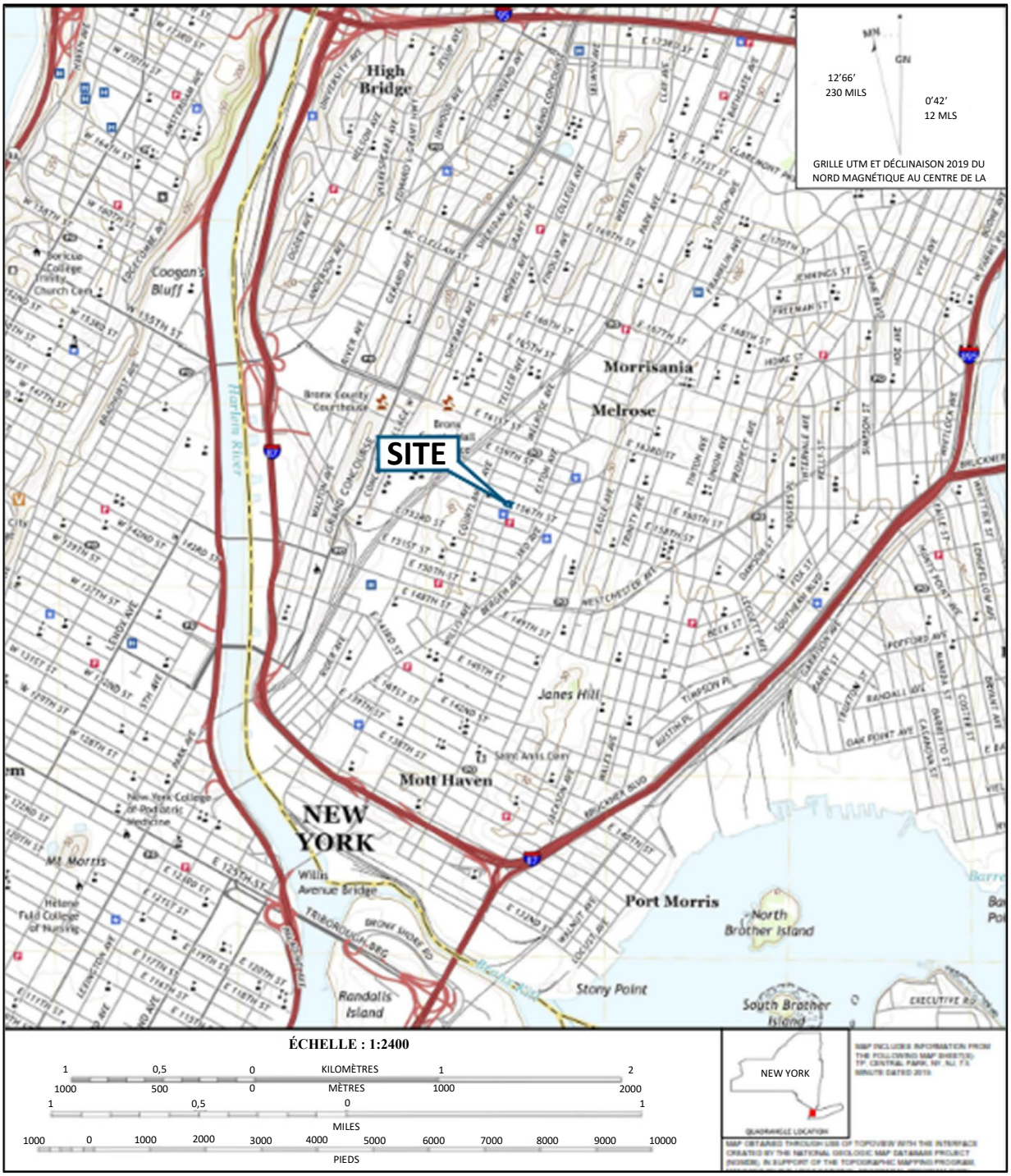

Figure 2 : Carte de l'emplacement du site

2.1 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTÉ

D'après le « Profil de santé communautaire » publié par le Département de la santé de la ville de New York, environ 96 500 personnes résident dans le District communautaire 1 du Bronx. Environ 61 % de la population sont des adultes (de 18 à 64 ans), 27 % sont des mineurs (de moins de 18 ans) et 13 % sont des seniors (de 65 ans et plus). La composition raciale indique que 74 % des résidents s'identifient comme hispaniques ou latinos, 24 % comme noirs ou afro-américains, 1 % comme asiatiques, 1 % comme blancs et 1 % comme d'une autre origine. Trente pour cent des résidents sont nés à l'extérieur des États-Unis et 29 % des résidents ont une maîtrise limitée de l'anglais. Environ 32 % des résidents vivent sous le seuil de pauvreté gouvernemental de la ville de New York, qui est calculé en fonction des dépenses des consommateurs et du coût de la vie à New York. Le seuil de pauvreté du gouvernement de la ville de New York est supérieur d'environ 10 000 à 15 000 $ au seuil établi par le gouvernement fédéral.

2.2 REPRÉSENTANTS ÉLUS

La communauté est représentée par des représentants élus dans les gouvernements municipaux, nationaux et fédéraux. Comme indiqué, le Site se trouve dans le District communautaire 1 du Bronx. Par ailleurs, le site se trouve dans le District municipal (Council District) 17 de la ville de New York, le District de l'assemblée (Assembly District) 79 de l'État de New York, dans le District sénatorial (Senate District) 29 de l'État de New York et dans le District du Congrès (Congressional District) 15 des États-Unis.

- Charles Schumer — Sénateur des États-Unis
- Kirsten Gillibrand — Sénatrice des États-Unis
- Ritchie Torres — Représentant des États-Unis (District du Congrès 15)
- Jose M. Serrano — Sénateur de l'État de New York (District sénatorial 29)
- Chantel Jackson — Membre de l'Assemblée de l'État de New York (District de l'Assemblée 79)
- Eric L. Adams — Maire de la ville de New York
- Rafael Salamanca Jr. — Conseiller municipal de la ville de New York (District du Conseil 17)
- Jumaane D. Williams — Médiateur de la ville de New York
- Brad Lander — Contrôleur de la ville de New York
- Vanessa L. Gibson — Président de l'arrondissement du Bronx
- Darcel D. Clark — Procureure du comté de Bronx
- Clarisa Aleyeto — Présidente du District communautaire 1 du Bronx
- Anthony R. Jordan — Responsable du District communautaire 1 du Bronx

2.3 ESPACE DE JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

La Justice environnementale (Environmental Justice, EJ) est le traitement juste et utile de toutes les personnes, quels que soient leur race, leurs revenus, leur origine nationale ou leur couleur de peau, au titre du développement, de la mise en œuvre et de l'application des lois, règlements et politiques environnementaux. À cette fin, l'État de New York a développé des critères permettant d'identifier les communautés désavantagées. Cela permet de s'assurer que les communautés en première ligne et autrement mal desservies bénéficient de la transition historique de l'État vers des sources d'énergie plus propres et plus vertes, de la réduction de la pollution et de l'assainissement de l'air, ainsi que des opportunités économiques.

Les zones potentielles de l'EJ sont les groupes d'îlots du recensement des États-Unis de 250 à 500 foyers chacun qui, dans le recensement, avaient des populations qui satisfaisaient ou dépassaient au moins l'un des seuils statistiques suivants :

1. Au moins 52,42 % de la population dans une zone urbaine se déclaraient appartenir à un groupe minoritaire ; ou
2. Au moins 26,28 % de la population dans une zone rurale se déclaraient appartenir à un groupe minoritaire ; ou
3. Au moins 22,82 % de la population dans une zone urbaine ou rurale avaient des revenus de foyers inférieurs au seuil de pauvreté fédéral.

Le seuil de pauvreté fédéral et les désignations urbain/rural pour les groupes d'îlots de recensement suscités sont établis par le Bureau du recensement des États-Unis. Les seuils sont déterminés par une analyse statistique des données de l'Enquête sur les communautés américaines (American Community Survey, ACS), qui est publiée pendant le quatrième trimestre de chaque année, avec les résultats de l'analyse de l'année précédente.

Le Site de l'ancienne blanchisserie de Melrose Avenue se trouve dans une zone potentielle de justice environnementale désignée (Potential Environmental Justice Area, PEJA). Les PEJA sont déterminées par une analyse statistique des données de l'Enquête sur les communautés américaines (ACS). La désignation du Site s'appuie sur les données des ACS 2014-2018, analysées par le Bureau de justice environnementale du DOC.

Le Site est également désigné comme communauté défavorisée (Disadvantaged Community, DAC). La loi new-yorkaise sur le leadership en matière de climat et la protection des communautés (Climate Leadership and Community Protection Act) ou loi sur le climat (Climate Act) exige l'identification et la prise en compte des DAC dans sa mise en œuvre et celle d'autres mesures prises par l'État. La loi sur le climat exige que 35 % des investissements de l'État en énergie propre et en performance énergétique bénéficient aux DAC. Elle stipule que les organismes d'État doivent donner la priorité aux réductions des gaz à effet de serre et de la pollution et tenir compte des impacts sur les DAC dans leurs prises de décision. Les DAC sont identifiées au niveau du secteur de recensement et basées sur des critères liés à la situation géographique, la santé publique, les dangers environnementaux et le facteur socio-économique, à savoir :

1. Les zones qui supportent le poids cumulé de la pollution environnementale et d'autres dangers qui peuvent avoir des effets indésirables sur la santé publique ;
2. Les zones avec des concentrations de personnes qui ont de faibles revenus, un niveau de chômage élevé, un nombre faible de propriétaires immobiliers, un niveau d'étude faible ou des membres de groupes qui historiquement ont fait l'objet de discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique ; et
3. Les zones vulnérables aux impacts du changement climatique.

Le Bureau de la justice environnementale du NYSDEC s'efforce de résoudre les problèmes et les préoccupations liés à l'environnement qui ont une incidence principalement sur les communautés minoritaires et celles à faibles revenus. Il utilise à cette fin des propositions de subventions, l'application des lois et règlements en faveur de l'environnement, des consultations, des conseils et une meilleure participation publique.

3.0 PLAN DE PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Depuis 2014, le DEC et le DOH collaborent avec des parties prenantes des projets pour tenir la communauté informée et répondre aux préoccupations et aux suggestions afin de réduire les perturbations et les dérangements, dans la mesure du possible (voir Section 3.3). Le DEC s'est engagé à garantir une participation utile, efficace et continue du public pendant toute la durée de la mise en œuvre du Projet de dépollution associé au Site. Le Plan de participation communautaire (Community Participation Plan, CPP) a pour objectif de présenter et de décrire le programme d'activités que le DEC mettra en œuvre pour rechercher activement et améliorer la participation du public dans le cadre du Projet de dépollution.

3.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET LISTE DES CONTACTS

Une liste de personnes à contacter contenant le nom et l'adresse électronique de chaque partie prenante est jointe à l'**Annexe A**. La liste des contacts comprend des entités physiques et morales qui ont un intérêt direct dans le Projet de dépollution. Elle contient également des personnes physiques et morales qui ont exprimé un intérêt pour le Projet de dépollution ou des projets semblables qui ont une incidence sur le quartier ou la communauté.

La liste de contacts actuelle a été élaborée en identifiant les parties prenantes dans les catégories suivantes : propriétaire du Site, représentants du gouvernement local et élus, propriétaires d'entreprises, résidents, occupants de locaux commerciaux, organismes civiques, communautaires, environnementaux et religieux locaux, administrateurs/exploitants d'un établissement scolaire ou d'une garderie qui vivent et/ou représentent un quartier ou une communauté dans la zone du Projet de dépollution (c.-à-d. de 154th à 157th Street, Melrose Avenue). La liste des contacts sera révisée régulièrement et actualisée le cas échéant pendant toute la durée du Projet de dépollution. Le DEC mettra la liste de contacts à jour si de nouvelles parties prenantes sont identifiées à l'occasion des réunions d'information publique ou de l'exécution d'autres composantes du CPP. En outre, les

personnes physiques et morales seront ajoutées à la liste des contacts sur demande. Ces demandes doivent être adressées au chef de projet du DEC, Alan Wong. D'autres personnes pourront être ajoutées à la liste de contacts au bon gré du chef de projet du DEC, en consultation avec d'autres membres du personnel du DEC, le cas échéant.

Le DEC utilisera cette liste de contacts pour communiquer et diffuser les informations à propos du Projet de dépollution à la communauté et aux parties prenantes affectées. Au minimum, il s'agira de la distribution des documents d'information et de sensibilisation décrits aux Sections 3.2 et 3.3, permettant d'informer la communauté des prochaines réunions d'information publique et des séances d'entretiens avec la communauté, ainsi que d'autres opportunités de participation publique. Par ailleurs, l'équipe du projet collaborera avec les principales parties prenantes (c.-à-d. les représentants élus, les groupes communautaires, le Conseil communautaire 1 du Bronx, les institutions religieuses, etc.) afin de communiquer avec la communauté et d'identifier des parties prenantes supplémentaires pour chaque étape du plan de dépollution.

3.2 COURRIERS À LA COMMUNAUTÉ

Le DEC enverra deux courriers, un en 2024 et l'autre en 2025, aux propriétés situés dans la zone du Projet de dépollution (c.-à-d. la section de Melrose Avenue entre 154th Street et 157th Street). Les courriers contiendront un point sur l'avancement du Projet de dépollution, l'emplacement des répertoires de documents dématérialisés et physiques et la manière dont le public peut se tenir informé à propos du Projet de dépollution. Les courriers seront publiés en anglais, en espagnol et en français, sous un format facile à lire et à comprendre, dans un langage simple sans termes juridiques, adapté à un public de non-initiés.

3.3 ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION PUBLIQUE

Le DEC continuera à utiliser un ensemble de stratégies de communication et entreprendra diverses activités de sensibilisation publique afin d'encourager la participation, l'implication et la communication directe avec la communauté concernée, pendant le Projet de dépollution. Les activités de sensibilisation publique qui ont déjà été réalisées pour ce chantier sont notamment, mais sans exclusivité :

- fiche d'information (anglais, espagnol), août 2016 ;
- fiche d'information (anglais, espagnol), mai 2022 ;
- présentation du Plan d'action de dépollution proposé (réunion publique), mai 2022 ;
- séance d'entretiens avec le public, juillet 2022 ;
- bulletin d'information communautaire (anglais, espagnol), novembre 2023 ;
- réunion du groupe de travail communautaire, mars 2024.

Les fiches d'information et les bulletins d'information déjà publiés peuvent être consultés sur le site internet du DEC à l'adresse suivante : https://www.dec.ny.gov/data/DecDocs/203009/.

3.3.1 RÉUNIONS D'INFORMATION PUBLIQUE ET SÉANCES D'ENTRETIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Le DEC organisera des réunions d'information publique et des séances d'entretiens avec la communauté pour tenir le public informé des principales étapes du Projet de dépollution. Avant chaque réunion d'information et/ou séance d'entretiens, le DEC préparera, distribuera et postera des informations et des documents écrits, y compris une convocation et une fiche d'information, pour encourager le dialogue et solliciter les commentaires des parties prenantes intéressées. Tous les documents et toutes les informations de sensibilisation publique seront préparés en anglais, en espagnol et en français et présentés sous un format facile à lire et à comprendre, dans un langage simple sans termes juridiques, adapté à un public de non-initiés.

Chaque convocation et chaque fiche d'information relatifs à une réunion d'information/séance d'entretiens seront rédigés en anglais, en espagnol et en français. D'autre part, le public peut contacter le chef de projet du DEC, Alan Wong, à propos de la disponibilité d'une assistance linguistique et pour demander que la convocation et la fiche d'information soient traduits dans d'autres langues ou que des services d'interprétation soient fournis lors des réunions.

L'équipe du projet (c.-à-d. DEC, DOH, TRC) animera des réunions d'information publiques hybrides (c.-à-d. en présentiel et en distanciel) ou des séances d'entretiens avec la communauté en présentiel avant les étapes importantes du Projet de dépollution pour :

- informer le public de l'avancement du Projet de dépollution ;
- donner la possibilité aux parties prenantes de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations à propos du Projet de dépollution et identifier comment obtenir des informations ou des réponses aux questions après la conclusion de la réunion ;
- informer les participants de la manière d'adresser des commentaires écrits au DEC à propos du Projet de dépollution.

Si des parties prenantes ont des questions à propos de l'avancement du projet entre les étapes principales du Projet de dépollution, elles devront envoyer un courriel au chef de projet pour lui demander de faire le point. Il est conseillé de consulter la page internet du projet.

<u>Points de discussion et exigences nécessaires pour les réunions d'information publique</u>

Toutes les réunions d'information publique seront animées par le DEC, en collaboration avec le DOH et TRC, en présentiel et en distanciel. Pendant la réunion, l'équipe du projet fera une présentation brève de l'étape suivante du Projet de dépollution, notamment des informations générales pertinentes, le périmètre de travail, le calendrier et les impacts potentiels pour la communauté. La deuxième partie de la réunion comprendra une séance de questions-réponses, permettant aux participants de poser ouvertement des questions, de faire des remarques et/ou d'exprimer des préoccupations. En outre, les points de discussion suivants seront abordés :

- Faire le point sur le Projet de dépollution et identifier les futures étapes.

- Identifier l'emplacement des répertoires de documents dématérialisés et physiques et fournir des consignes aux participants pour obtenir et consulter les documents pertinents au Projet de dépollution, ainsi que les documents relatifs à la réunion et à d'autres éléments du plan d'engagement communautaire.
- Identifier et fournir les coordonnées de l'agent de liaison du projet, annoncer les procédures d'une part aux participants, pour obtenir des réponses aux questions une fois la réunion terminée, et d'autre part aux parties prenantes intéressées, pour soumettre des questions, exprimer des préoccupations ou demander des informations complémentaires par téléphone, par courriel et par écrit.
- Annoncer aux participants toutes les actions de sensibilisation futures, les opportunités de participation publique et/ou le suivi requis, notamment, mais sans exclusivité, d'autres réunions et courriers futurs.

La présence des participants sera enregistrée à chaque réunion. L'équipe du projet fera le point du nombre de participants à toutes les réunions qui se tiendront pendant la mise en œuvre de ce CPP et le cas échéant, dans la mesure du possible, identifiera les affiliations des participants et les intérêts représentés aux réunions. En outre, l'équipe du projet sera chargée de documenter les comptes-rendus de réunions ou les procès-verbaux, où seront enregistrés les remarques et les questions soulevées lors de la réunion, ainsi que chacune des réactions et réponses fournies. Les participants qui ne seront pas identifiés dans la liste des contacts auront la possibilité d'y être ajoutés pour d'éventuels réunions ou partages d'informations futurs.

Séance d'entretiens avec la communauté

Les séances d'entretiens permettent à l'équipe du projet et à la communauté de discuter de plusieurs sujets présentant un intérêt dans le cadre d'un projet à un moment donné. Ces séances sont souvent organisées en partenariat avec d'autres organismes ou gouvernements locaux de l'État de New York. Plusieurs postes sont installés dans un amphithéâtre ou une grande salle de réunion, où le personnel du programme du DEC est disponible, représentant des domaines d'intérêts spécifiques. L'avantage de ce type de séance d'entretiens est de permettre un échange personnalisé, où le personnel peut discuter individuellement avec les membres du public d'un sujet particulier en lien avec le projet, comme la qualité de l'eau ou de l'air.

La présence des participants sera enregistrée à chaque séance d'entretiens. L'équipe du projet fera le point du nombre de participants à toutes les réunions qui se tiendront pendant la mise en œuvre de ce CPP ; le cas échéant et dans la mesure du possible, elle identifiera les affiliations des participants et les intérêts représentés aux réunions. Les participants qui ne seront pas identifiés dans la liste des contacts auront la possibilité d'y être ajoutés pour d'éventuels réunions ou partages d'informations futurs. Ces séances sont organisées en format présentiel. En raison de la structure, une option en format distanciel n'est pas possible.

Le public peut obtenir plus d'informations sur les séances d'entretiens en regardant notre vidéo sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=5XomDsUkc_k.

Préparation et distribution des convocations pour les réunions d'information publique/séances d'entretiens avec la communauté

Les informations concernant la ou les réunions d'information/séances d'entretiens avec la communauté et le mode de participation seront diffusées dans une ou des convocations dans un format facile à lire. Les convocations seront rédigées en anglais, puis traduites en espagnol et en français. Dans chaque convocation, le public sera invité et encouragé à participer à la réunion d'information/séance d'entretiens.

Après l'annonce de chaque réunion d'information/séance d'entretiens, la convocation sera postée et disponible dans les répertoires de documents dématérialisés et physiques, décrits à la Section 3.4 de ce document. Au moins deux semaines avant chaque réunion d'information/séance d'entretiens, la convocation sera :

- publiée dans le Bronx Free Press, un hebdomadaire imprimé, publié et diffusé dans le Comté du Bronx à New York. D'autre part, les convocations pourront être diffusées sur des supports en ligne ;
- envoyée par courriel, courrier et/ou livrée en personne (porte-à-porte) aux parties prenantes identifiées dans la liste des contacts de l'**Annexe A**. L'équipe du projet collaborera avec les principales parties prenantes (c.-à-d. les représentants élus, les groupes communautaires, le Conseil communautaire 1 du Bronx, les institutions religieuses, etc.) pour garantir une plus grande distribution des convocations ;
- affichée à proximité du Site où le public pourra la consulter. Par exemple, les convocations pourront être affichées sur des tableaux d'affichage situés dans l'entrée d'immeubles résidentiels ou d'établissements publics tels que des bibliothèques, des établissements scolaires ou des centres communautaires à proximité du Projet de dépollution. Si les propriétaires d'entreprise le souhaitent, les convocations pourront être affichées dans des entreprises privées situées à proximité du Site.

Préparation et distribution des fiches d'information

En accompagnement des réunions d'information/séances d'entretiens, des points sur le Projet de dépollution et les étapes à venir seront fournis au public grâce à des fiches d'information faciles à lire. Chaque fiche d'information expliquera comment les parties prenantes intéressées peuvent : accéder aux répertoires de documents (dématérialisés et physiques) pour consulter les documents pertinents du Projet de dépollution, participer à la ou aux réunions et/ou séances d'entretiens futures et contacter l'équipe du projet pour obtenir des informations complémentaires. Les fiches d'infirmations seront rédigées en anglais, puis traduites en espagnol et en français.

Chaque fiche d'information sera postée et disponible dans les répertoires de documents (dématérialisés et physiques), décrits à la Section 3.4 de ce document. La fiche d'infirmations sera :

- envoyée par courriel, courrier et/ou livrée en personne (porte-à-porte) aux parties prenantes identifiées dans la liste des contacts de l'**Annexe A**. L'équipe du projet collaborera avec les principales parties prenantes (c.-à-d. les représentants élus, les

groupes communautaires, le Conseil communautaire 1 du Bronx, les institutions religieuses, etc.) pour garantir une plus grande distribution des convocations ;

- affichée à proximité du Site où le public pourra la consulter. Par exemple, les convocations pourront être affichées sur des tableaux d'affichage situés dans l'entrée d'immeubles résidentiels ou d'établissements publics tels que des bibliothèques, des établissements scolaires ou des centres communautaires à proximité du chantier du projet. Si les propriétaires d'entreprise le souhaitent, les convocations pourront être affichées dans des entreprises privées situées à proximité du Site.

3.4 RÉPERTOIRES DE DOCUMENTS

Un répertoire de documents dématérialisés a été créé pour permettre à la communauté et aux parties prenantes intéressées d'accéder aux informations relatives au projet et de les consulter. Le répertoire mis en ligne à l'adresse https://extapps.dec.ny.gov/data/DecDocs/ 20203009/ fournira des informations et des documents relatifs au Projet de dépollution.

Deux répertoires de documents physiques ont été créés aux lieux suivants :

Woodstock Library
761 East 160th Street
Bronx, NY 10456

Bronx Community Board 1
3024 Third Avenue
Bronx, NY 10455

Les répertoires seront actualisés tout au long du Projet de dépollution avec des informations en lien avec le projet et des documents écrits (c.-à-d. convocations aux réunions d'information/séances d'entretiens, fiches d'information, rapports périodiques, etc.).

3.5 DOCUMENTATION DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES PRÉOCCUPATIONS DU PUBLIC

Étant donné que le projet concerne des parties prenantes diverses, il est important de mettre en place un processus qui fournit des plans de chaque propriété et des informations aux membres du public, tout en leur permettant de faire des demandes et des commentaires. Ce processus permettra au DEC de suivre les demandes, les réponses à celles-ci, ainsi que les problèmes qui n'ont pas encore été résolus. Afin d'accomplir cette tâche, des questions et des commentaires pourront être envoyés directement au chef de projet du DEC, Alan Wong (voir Section 1.4). Les réponses à ces demandes seront discutées dans le cadre des réunions d'information/séances d'entretien ou sous la forme d'annexes aux fiches d'informations si elles s'adressent à un public plus large.

4.0 PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Depuis le début de ce projet, le DEC travaille en collaboration étroite avec le DOH pour s'assurer que les considérations de santé publique sont une priorité dans chaque aspect du Projet de dépollution. La contamination chimique documentée du chantier ne se trouve pas dans un espace où quiconque peut la toucher, la respirer ou la boire ; il n'existe aucune exposition observée ou connue à cette contamination. Les eaux souterraines du Site ne sont pas utilisées dans un réseau de distribution d'eau potable. Par ailleurs, les enquêtes SVI réalisées indiquent qu'il n'existe pas d'intrusion des vapeurs de sol (pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur).

Pour toute question relative au chantier du Projet de dépollution et concernant la protection de la santé publique, veuillez contacter : Sarita Wagh, Cheffe de projet du DOH à Sarita.Wagh@health.ny.gov.

4.1 PERTURBATIONS POTENTIELLES POUR LA COMMUNAUTÉ

Il est prévu que les horaires des travaux de toutes les phases du Projet de remédiation seront compris entre 7 h et 17 h. Le nombre total de personnels du projet variera en fonction des travaux réalisés. Les personnels pourront être composés de représentants du DEC, du DOH, de TRC, de sous-traitants et de fournisseurs. Le nombre de travailleurs devrait généralement varier de 3 à 15. L'ensemble des personnels du projet seront faciles à identifier grâce à des gilets et/ou des vêtements de sécurité haute visibilité ou au logo de leur société.

Durant les activités de surveillance (c.-à-d. prélèvement des eaux souterraines, prélèvement d'échantillons des SVI), la communauté pourrait voir des personnels utilisant des équipements portatifs pour prélever les échantillons d'eaux souterraines dans les puits de surveillance, dans les rues et sur les trottoirs, ou des échantillons d'air dans les bâtiments.

Pendant les activités ISCO, la communauté pourra voir ou entendre des équipements de forage, des véhicules/équipements connexes et des camions-citernes sur le Site ou à proximité. L'emplacement des points d'injection sera déterminé en fonction des conclusions de l'essai pilote et d'une analyse des installations souterraines. Dans la mesure du possible, l'emplacement des points d'injection sera choisi de sorte à réduire au minimum les perturbations pour la communauté. On n'anticipe aucun impact sur la qualité de l'air pendant les sessions d'injection. Toutefois, pour veiller à une protection du plus haut niveau de la santé publique, la qualité de l'air dans les propriétés situées à proximité des points d'injection pourra être surveillée, avec l'autorisation des propriétaires. En dehors des sessions d'injection (une par an au plus), les autres perturbations en surface seront minimes, car le processus de dépollution des eaux souterraines se déroule sous terre.

Le programme ISCO n'aura pas d'impact sur l'eau potable dans la zone. Comme indiqué précédemment, il est interdit d'utiliser les eaux souterraines comme eau potable (c.-à-d. qu'il ne faut pas les ingérer) à proximité du Site, conformément à l'Article 141 du code du NYCDOH. L'eau

potable de la zone est fournie par la ville de New York depuis une source sans aucun rapport avec les eaux souterraines du Site.

4.2 RÉDUIRE LA POUSSIÈRE AU MINIMUM PENDANT LES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

On n'anticipe aucun impact sur la qualité de l'air pendant les sessions d'injection ISCO. Toutefois, afin de garantir le plus haut niveau de protection de la santé publique, TRC mettra en œuvre un Plan d'analyse de l'air ambiant de la communauté (Community Air Monitoring Plan, CAMP) approuvé par le DEC, permettant de mesurer les particules aériennes partout où les sols pourraient être perturbés par les activités de forage et d'injection. Les données du CAMP seront mises à disposition dans le répertoire de documents dématérialisés. Une ou plusieurs stations d'analyse de l'air seront actives pendant toutes les activités de forage et d'injection afin de s'assurer qu'aucune poussière n'est émise dans les propriétés adjacentes ou dans l'environnement pendant la mise en œuvre du Projet de dépollution. Ces stations analyseront la présence de particules de poussière grâce à des équipements d'analyse en temps réel. Les résultats seront comparés au seuil de sécurité de contamination défini pour les particules aériennes. L'équipement est doté d'une alarme sonore, actionnée si le seuil de sécurité de contamination est dépassé. D'autre part, il est exigé qu'aucune poussière ne soit visible pendant tous les travaux (c.-à-d. aucune émission de poussières visibles ne sera autorisée en dehors de la zone de travaux). Des équipements d'analyse sont installés à proximité de la zone de travaux afin de s'assurer que si des poussières sont générées, les équipements l'enregistrent immédiatement, permettant de prendre des mesures correctives immédiates (comme imbiber la zone d'eau), bien avant que la poussière ne puisse parvenir aux capteurs en aval.

5.0 PRINCIPAUX MESSAGES

Au fur et à mesure de l'avancement du Projet de dépollution, le DEC s'engage à favoriser avec la communauté un dialogue ouvert, qui permet la compréhension réciproque des besoins et des préoccupations et des exigences des travaux à réaliser. En raison de la nature des travaux de dépollution, ils ont un impact sur les biens privés et sur les voies publiques. TRC et son équipe feront tout leur possible (sous la surveillance du DEC) pour réduire au minimum les impacts sur la communauté, toutefois le public pourra quand même avoir des questions et des préoccupations. Il est normal que les projets de dépollution tels que celui-ci, impliquant plusieurs types de travaux et se déroulant sur plusieurs années, suscitent des questions de la part du public. Le DEC et le DOH s'engagent à les résoudre au fur et à mesure qu'elles seront posées.

Par conséquent, il est important qu'en plus de l'engagement du personnel du DEC et des parties concernées d'informer la communauté, celle-ci tiennent compte des éléments suivants :

- La communauté bénéficie d'une communication ouverte avec le DEC, son personnel et les équipes des sous-traitants, qui peuvent et souhaitent travailler avec elle tout au long de la durée du projet.
- Le DEC continuera à travailler de bonne foi avec les parties prenantes du projet pour

communiquer avec les membres de la communauté à propos des étapes du Projet de dépollution.

- Les propriétaires de biens individuels n'auront à leur charge aucun frais lié à des activités d'enquête ou de dépollution pouvant être entreprises chez eux (le cas échéant). Toutefois, le propriétaire devra donner son consentement à l'accès.
- La contamination chimique du chantier analysée et documentée à ce jour ne se trouve pas dans un espace où quiconque peut la toucher, la respirer ou l'ingérer. Les eaux souterraines du Site ne sont pas utilisées dans un réseau de distribution d'eau potable.
- Aucune exposition des contaminants associés à ce Site n'a été observée ou n'est connue.
- Les enquêtes sur l'intrusion des vapeurs de sol réalisées ont montré qu'il n'existe pas d'intrusion des vapeurs de sol (pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur). Le potentiel d'intrusion de vapeurs de sol a été observée dans un seul bâtiment et le problème a fait l'objet de mesures d'atténuation proactives.

6.0 RESSOURCES DISPONIBLES

Où puis-je trouver plus d'informations ?

Le personnel du DEC et du DOH est toujours disponible pour faire le point ou pour répondre à des questions des membres de la communauté. Pour les contacter, consultez les informations de la Section 1.4 du présent document.

Un répertoire de documents dématérialisés a été créé pour permettre à la communauté et aux parties prenantes intéressées d'accéder aux informations relatives au projet et de les consulter. Le répertoire mis en ligne à l'adresse https://extapps.dec.ny.gov/data/DecDocs/ 203009/ fournira des informations et des documents relatifs au Projet de dépollution.

Deux répertoires de documents physiques ont été créés aux lieux suivants :

Woodstock Library
761 East 160th Street
Bronx, NY 10456

Bronx Community Board 1
3024 Third Avenue
Bronx, NY 10455

Les répertoires seront actualisés tout au long du Projet de dépollution avec des informations en lien avec le projet et des documents écrits (c.-à-d. convocations aux réunions d'information/séances d'entretiens, fiches d'information, rapports périodiques, etc.).

Comment puis-je me tenir informé(e) ?
Le DEC et le DOH continueront à informer le public des étapes associées au Projet de dépollution de Melrose. Le Plan de participation communautaire, qui comprend des détails sur les courriers et les réunions d'information/séances d'entretien, est présenté à la Section 3.0. Par ailleurs, les membres de la communauté peuvent demander à être ajoutés à la liste des contacts des parties prenantes du projet en s'adressant au chef de projet, Alan Wong (Alan.Wong@dec.ny.gov).

Tenez-vous informé(e) avec DEC Delivers
Inscrivez-vous pour recevoir les points sur le chantier par courriel :
https://dec.ny.gov/environmental-protection/site-cleanup/regional-remediation-project-information/environmental-cleanup-email-newsletters

Pour en savoir plus sur les données environnementales dans votre quartier, utilisez DECinfo Locator
Il s'agit d'une carte interactive permettant d'accéder aux documents du DEC et aux données publiques à propos de la qualité environnementale de chantiers spécifiques :
https://dec.ny.gov/maps/interactive-maps/decinfo-locator